



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET REGLEMENTS CONTENTIEUX

Compte rendu d'activité *arrêté* à la date du 04 juin 2024, *donc non définitif car des sanctions pour des matchs postérieurs à cette date pourront être éventuellement prononcées.*

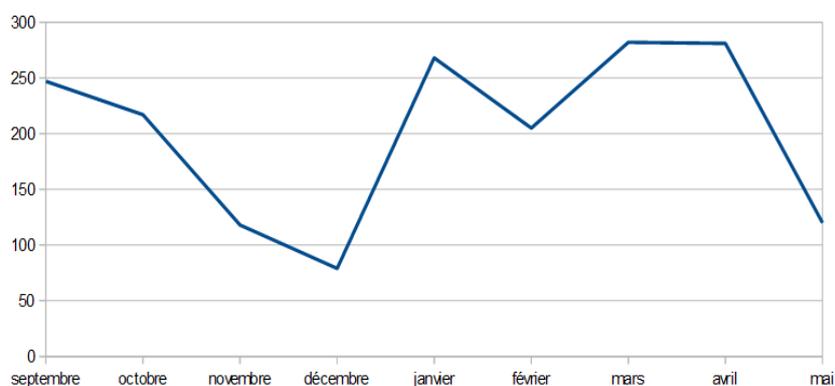
A ce jour la CDLD s'est réunie 36 fois en réunions restreintes dont **11 fois en réunions plénières.**

La commission a traité dans ces procès verbaux 200 dossiers disciplinaires et 125 dossiers de contentieux.

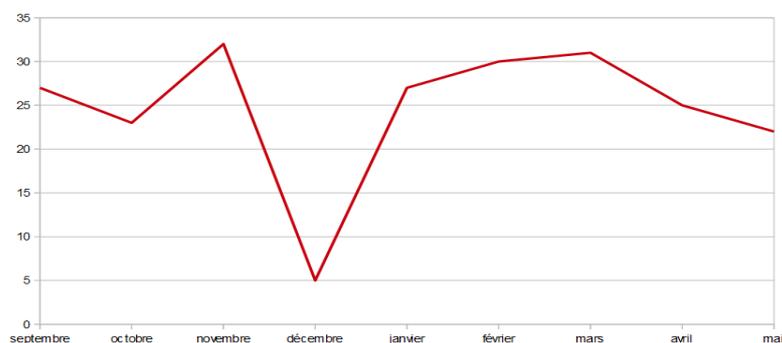
- ✓ 9 dossiers ont été soumis à instruction pour des faits disciplinaires.
- ✓ 6 dossiers ont fait l'objet d'appel de la part de clubs.

222 cartons rouges, 1817 cartons jaunes ont été répertoriés sur les feuilles de matchs pour la saison, toutes compétitions confondues.

Évolution du nombre de cartons jaunes :



Évolution du nombre de cartons rouges :



Dossiers disciplinaires ouverts : **2039** (1778 pour la saison précédente soit une augmentation de 14,7 %)

Avertissements : 1817

Expulsions – suspensions : 380 (dont 158 automatiques pour une 2ème Récidive)

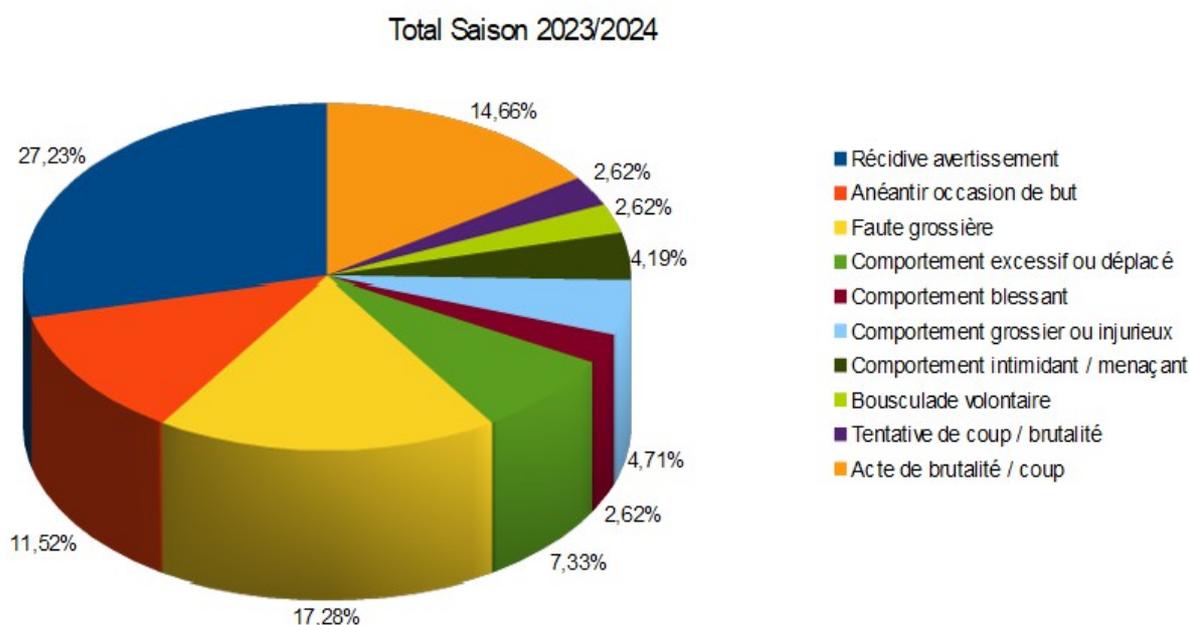
Suspensions supérieures à 8 matchs : 9

Suspensions de 5 mois à 9 mois : 1

Suspensions d'1 an à 5 ans : 2

Dans le cadre des statistiques de l'observatoire des comportements :

- 52 récidives d'avertissement
- 22 anéantisements d'occasion de but
- 33 fautes grossières
- 28 actes de brutalité
- 28 faits d'incivilité envers les arbitres



CONCLUSION

Cette saison, la Commission a dû gérer un (trop) grand nombre de dossier disciplinaires, elle s'est réunie 11 fois en commission plénière ce qui est un record.

*Le nombre de dossiers traités dans les procès verbaux de la commission est un indicateur important et celui-ci montre une **augmentation spectaculaire de 85%**(108 dossiers en 2023 – 200 dossiers en 2024).*

*L'étude du comportement révèle elle aussi une banalisation de la violence, si les actes pouvant être liés à la pratique du football sont majoritaires (Récidives d'avertissements 27,23% et fautes grossières 17,28%) **les actes de brutalités arrivent à la troisième place des sanctions avec un total de 14,66 %.***

Devant de tels chiffres, il est important que tous *les acteurs (joueurs, dirigeants et même supporters)* prennent conscience qu'une remise en question doit être opérée pour qu'une telle saison ne se reproduise pas.

La Commission rappelle que les faits et gestes violents envers les arbitres et officiels ainsi que les propos à caractère raciste peuvent entraîner des poursuites et des décisions de justice pénale bien plus graves que les simples sanctions sportives.

De plus, les commentaires injurieux, diffamatoires, etc. sur les Instances du Football ou sur les adversaires, les arbitres, etc. qui sont diffusés sur les réseaux sociaux et qui sont constitutifs de comportements répréhensibles sont passibles de sanctions disciplinaires.

Messieurs les Présidents, (tes), Dirigeants (tes), Éducateurs et joueurs, à la veille d'une saison nouvelle, nous vous demandons de poursuivre vos efforts sans aucun relâchement afin que ces violences disparaissent de nos terrains de football.

En conclusion de ce rapport, qu'il me soit permis d'adresser mes plus vifs remerciements aux *membres de la Commission* pour leur précieuse collaboration.

Le Président de la Commission
Xavier VELILLA